



SOMMAIRE

Le contexte de la concertation	4
1. L’objet de la concertation	4
2. Le cadre de la concertation.....	7
3. Le contexte sanitaire	7
Le déroulement et les modalités de la concertation	8
1. L’annonce de la concertation.....	8
2. Les modalités d’information et de participation	12
Le bilan quantitatif de la concertation	17
1. La participation	17
2. L’origine des 290 contributions	18
3. La répartition des 384 avis par thématique.....	19
Les résultats du questionnaire	20
1. Entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle	20
2. Le rond-point de La Chapelle	25
3. Du rond-point de La Chapelle à la place de La Chapelle.....	27
La synthèse thématique des contributions et les enseignements de la concertation	29
1. Les mobilités	29
2. L’environnement des rues	33
3. La végétalisation	35
4. Les activités.....	36
5. Les principes d’aménagement.....	40



6. Les autres sujets.....41

7. Le diagnostic.....42

Les prochaines étapes43

1. Été - rentrée 202143

2. Automne - hiver 202143



Le contexte de la concertation

1. L'objet de la concertation

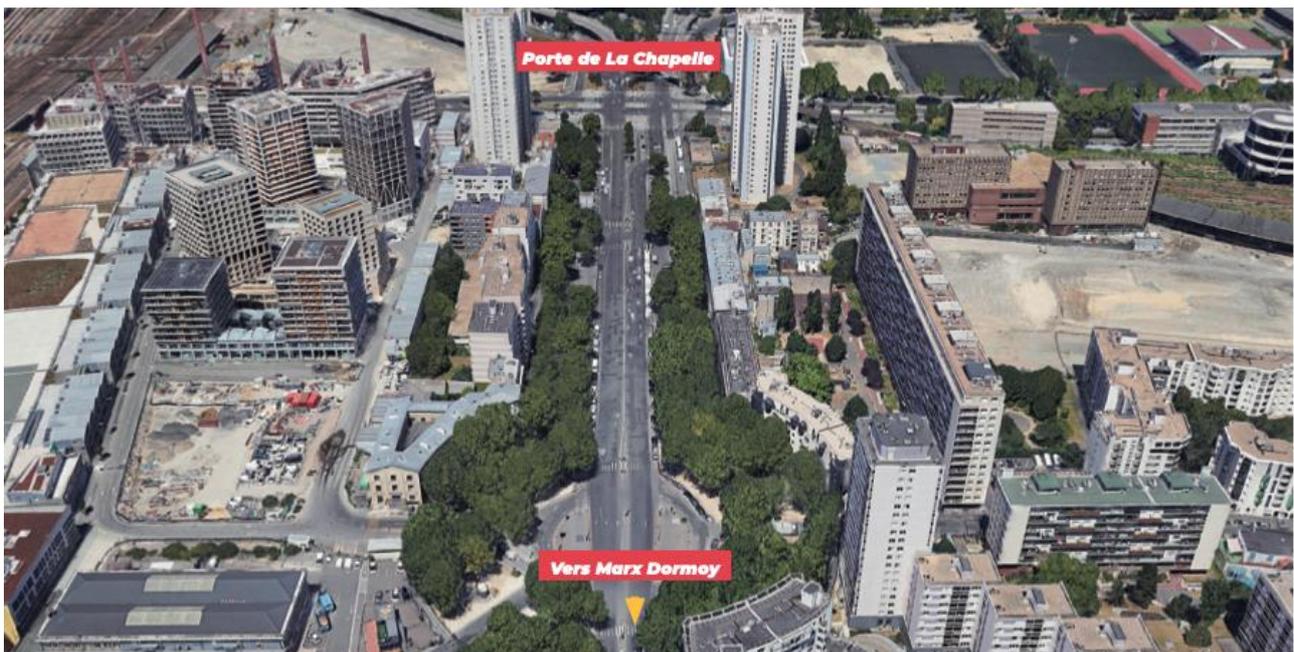
Le contexte d'aménagement des rues de La Chapelle et Marx Dormoy

Entre le boulevard Ney et le boulevard de La Chapelle, la rue de La Chapelle et dans sa continuité, la rue Marx Dormoy, sont au cœur du Nord-Est parisien, secteur en plein renouveau.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des aménagements provisoires ont été mis en place en novembre 2020 pour faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements des cyclistes.

Lors de la concertation sur l'aménagement de la Porte de la Chapelle organisée du 26 octobre au 29 novembre 2020, des habitant-e-s et des collectifs ont demandé une transformation ambitieuse des rues de La Chapelle et Marx Dormoy

[Vue aérienne de la rue de La Chapelle entre la Porte et le rond-point de La Chapelle - mai 2021](#)



Les rues de La Chapelle et Marx Dormoy aujourd'hui

Celles-ci disposent de plusieurs atouts liés à leur localisation, leur accessibilité en transport, à l'espace disponible et à la présence de végétations. Ainsi, elles :

- Sont situées au cœur du Nord-Est Parisien, où de nombreux projets voient le jour ;
- Sont dotées d'une bonne desserte en transport en commun : lignes 12 et 2 du métro, bus 38, 350, 153 et 252, tramway T3b... ;
- Offrent un espace public généreux à reconquérir, avec une largeur de 65 m (de façade à façade) et un rond-point d'1 hectare, entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle ;



- Présentent une trame arborée de qualité, avec un double alignement d'arbres de part et d'autre de la voirie et de nombreux arbres sur le rond-point de La Chapelle.

Toutefois, différents dysfonctionnements sont constatés sur ces rues par les habitant·e·s, riverain·e·s et usager·ère·s :

- Un espace public peu attractif, peu végétalisé et soumis à des incivilités ;
- Des trottoirs encombrés rendant la marche difficile ;
- Des contre-allées occupées par du stationnement ;
- Une circulation automobile importante, source de nuisances.

Les objectifs du projet d'aménagement

Au regard du contexte ci-dessus, la Ville de Paris a décidé d'aménager l'axe stratégique composé des rues La Chapelle et Marx Dormoy avec 4 objectifs :

- Végétaliser plus et mieux ;
- Favoriser la marche et le vélo ;
- Réinvestir les contre-allées et les espaces libres pour y développer de nouvelles promenades piétonnes et des activités ;
- Créer des liaisons avec les espaces verts et les quartiers à proximité.

Sur la base des études des services de la Ville et de l'expertise « d'usage » des habitant·e·s, des premiers principes d'aménagement ont été proposés lors de la concertation et soumis à l'avis du public.

Les premiers principes d'aménagement

Entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle

L'objectif est de reconquérir l'espace public pour le rendre plus attractif, sécurisé et confortable pour l'ensemble des usager·ère·s.

Les trottoirs seront élargis grâce à la réduction de la voie circulée et les espaces aujourd'hui occupés par le stationnement dans les contre-allées seront libérés. De part et d'autre de la voirie, des larges promenades piétonnes seront aménagées et pourront accueillir de futures activités et/ou services ; la plantation d'un nouvel alignement d'arbres renforcera le caractère ombragé et végétal de ces promenades.

La chaussée circulée sera réduite de manière significative ; elle comprendra une file de circulation générale et un couloir de bus dans chaque sens. La desserte en bus sera maintenue. La création d'arrêts de bus pour desservir les nouveaux équipements de la Porte de la Chapelle, notamment l'Arena et le Campus Condorcet, est étudiée. L'espace actuellement occupé par les 3 terminus des lignes de bus, à l'entrée de la rue de la Chapelle sur la rive Est, sera réaménagé.

Une piste cyclable sécurisée sera aménagée pour garantir la continuité des itinéraires parisiens et métropolitains.



De la Porte de La Chapelle au rond-point de La Chapelle - Aménagement actuel



De la Porte de La Chapelle au rond-point de La Chapelle - Nouvelle répartition des espaces étudiés



Le rond-point de La Chapelle

Aujourd'hui peu attractif, il sera transformé en place « à vivre » qui s'étendra sur les 6 terre-pleins réaménagés formant un espace apaisé de près d'un hectare. Il deviendra ainsi une nouvelle centralité au sein du quartier où pourront cohabiter différentes activités et ambiances végétales.

Du rond-point de La Chapelle à la place de La Chapelle

Le fonctionnement de la circulation, mis en place depuis novembre 2020, est maintenu avec un sens unique pour la circulation générale dans le sens sortant de Paris (du sud vers le nord) et un couloir bus dans chaque sens.

L'aménagement définitif de pistes cyclables sécurisées sera réalisé.

Pour rendre l'espace public plus agréable, deux lieux singuliers - la contre-allée ouest au sud du rond-point de la Chapelle et l'espace autour du métro Marx Dormoy - pourront accueillir une végétalisation généreuse et des activités ou des services.



Le calendrier du projet

Suite à la concertation, les équipes de la Ville de Paris poursuivront les études durant l'année 2021 pour élaborer les principes d'aménagement définitifs du projet.

Les travaux de transformation des rues débuteront au dernier trimestre 2022 pour se terminer fin 2023, en vue de l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 à l'été 2024 mais aussi pour accompagner la livraison à la rentrée 2023 de l'Arena Porte de la Chapelle et l'implantation du site parisien du Campus Condorcet, avec l'accueil des 1ers étudiants à la rentrée 2024.

2. Le cadre de la concertation

Le projet de transformation des rues de La Chapelle et Marx Dormoy a fait l'objet d'une concertation publique organisée par la Ville de Paris, conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et de la délibération 2002- DAUC 83 -1°, du Conseil de Paris, « secteur Paris Nord Est », en date des 24 et 25 juin 2002.

La concertation publique permet au maître d'ouvrage (Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements - DVD, Service d'Aménagement des Grands Projets - SAGP) d'enrichir le diagnostic réalisé sur les rues, de recueillir l'avis du public sur les premiers principes d'aménagement étudiés mais aussi d'identifier les besoins et attentes sur les thématiques de la mobilité, de la végétalisation et des activités.

Du 17 mai au 20 juin 2021, via les différents moyens d'information et de participation, le public a pu échanger avec l'équipe de la Ville de Paris mais aussi faire part de ses remarques, questions et attentes sur l'état actuel des rues ainsi que sur les principes d'aménagement, les caractéristiques, les enjeux et les bénéfices du projet de transformation.

Les avis et les propositions formulés lors de cette phase de concertation publique sont présentés dans le présent bilan ; ils seront pris en compte par le maître d'ouvrage lors de la prochaine étape du projet qui permettra de définir les principes d'aménagement et les orientations en matière de végétalisation et d'usages.

Le processus d'écoute et de dialogue engagé par la Ville de Paris avec le public se poursuivra lors de cette étape et jusqu'à la réalisation des aménagements.

3. Le contexte sanitaire

Du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des restrictions en vigueur pour lutter contre celle-ci, les temps d'échanges se sont déroulés de la façon suivante :

- La réunion publique et les ateliers participatifs ont eu lieu en distanciel ;
- La balade urbaine du samedi 25/05/21 et le point participatif au marché de l'Olive du samedi 05/06/21 se déroulant en extérieur ont eu lieu en présentiel dans le respect des gestes barrière.



Le déroulement et les modalités de la concertation

Organisée du 17 mai au 20 juin 2021, la concertation avait pour objectifs d'enrichir le diagnostic réalisé sur les rues, de recueillir les avis et remarques sur les premiers principes d'aménagement étudiés mais aussi d'identifier les besoins et attentes des habitant·e·s, riverain·e·s et usager·ère·s sur les thématiques de la végétalisation et des activités.

1. L'annonce de la concertation

Afin d'assurer une visibilité la plus large possible à cette démarche d'information et de dialogue, le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication via différents supports.

Information légale

Une affiche précisant le cadre réglementaire et annonçant les dates et modalités de participation à la concertation a été réalisée. 30 affiches ont été posées à plusieurs endroits sur les rues et à proximité ainsi qu'à la Mairie du 18ème arrondissement et à l'Hôtel de Ville de Paris.



Exemple d'affichage légal au niveau de la Porte et du rond-point de La Chapelle

Ces informations ont également été annoncées par voie de presse : deux insertions ont été publiées le 5 mai 2021, dans les éditions parisiennes du Parisien et de Libération.



Diffusion d'un flyer

Un flyer d'information présentant le contexte et les objectifs d'aménagement mais aussi les modalités de concertation a été diffusé auprès des habitant.e-s, commerces et équipements sur un secteur élargi du 18ème arrondissement compris entre la rue d'Aubervilliers à l'est, après le boulevard de la Chapelle au sud, la rue des Poissonniers, la rue Doudeauville et la rue Stephenson à l'ouest, et la limite communale de Saint-Denis au nord. 35 000 flyers ont été distribués quelques jours avant le démarrage de la concertation.

Campagne d'affichage

L'affiche de la concertation a également été affichée plus largement dans les rues de La Chapelle et Marx Dormoy et à proximité pour informer largement les habitant.e-s, riverain.e-s et les usager.ère-s de la tenue de la concertation. Une cinquantaine d'affiches ont été diffusées par la mairie du 18^e arrondissement.

Parution sur les journaux électroniques d'information

Quatre messages différents ont été diffusés sur les panneaux lumineux du 18^e arrondissement pour annoncer la concertation, les événements d'échanges avec le public et inciter à y participer.

Les messages diffusés

Message 1 - Diffusion du 11/05 au 18/05

Concertation sur la transformation
Des rues La Chapelle et Marx Dormoy
Réunion d'information en visioconférence
Le 18 mai à 18h30
+ d'info sur mairie18.paris.fr et paris.fr

Message 2 - Diffusion du 17/05 au 20/06

Concertation sur la transformation
Des rues La Chapelle et Marx Dormoy
Informez-vous et donnez votre avis
Sur idee.paris jusqu'au 20 juin

Message 3 - Diffusion du 17/05 au 28/05

Concertation sur la transformation
Des rues La Chapelle et Marx Dormoy
Participez à la balade urbaine
Le 29 mai à 10h
Inscription sur idee.paris

Message 4 - Diffusion du 17/05 au 08/06

Concertation sur la transformation
Des rues La Chapelle et Marx Dormoy



Participez aux ateliers participatifs
En visioconférence
Le 2 ou 9 juin
Inscription sur idee.paris

Sur les sites paris.fr et idee.paris.fr

Une actualité a été mise en ligne sur le site paris.fr pour annoncer les dates et les modalités de la concertation mais aussi présenter les objectifs d'aménagement et les premiers principes étudiés.



Ces informations étaient également disponibles sur idee.paris.fr, la plateforme participative de la Ville de Paris.



Sur les médias sociaux

La tenue de la concertation ainsi que la réunion publique du 18 mai ont été annoncées sur la page Facebook de la mairie du 18e arrondissement.



Les mailings

Pendant la concertation, deux mails d'information ont été envoyés pour annoncer la balade du 29 mai ainsi que les ateliers des 2 et 9 juin.

Le premier a été adressé le 21 mai à un public d'habitant-e-s, d'associations et de structures de quartiers sur les secteurs Charles Hermite et Chapelle Evangile ; le second a été envoyé le lundi 31 mai aux habitant-e-s et structures de Chapelle International.

2. Les modalités d'information et de participation

Les points d'information

Six points d'information ont été installés sur les rues, en différents endroits : M° Porte de La Chapelle, rond-point de La Chapelle, M° Marx Dormoy et Place de La Chapelle. Ils présentaient le contexte, les ambitions d'aménagement de la Ville de Paris ainsi que les principes étudiés. Les dates et modalités de la concertation étaient rappelées.



Point d'information installé place Paul Eluard à proximité du M° Marx Dormoy.

L'exposition en mairie du 18^e arrondissement

Composée de deux panneaux d'information présentant les premiers principes d'aménagement et les objectifs de la transformation des rues, cette exposition était visible dans le hall d'accueil de la mairie du 18^e arrondissement, pendant toute la durée de la concertation, aux heures d'ouvertures habituelles.





Le public pouvait donner son avis et faire part de ses remarques en remplissant une fiche de contribution libre ou en complétant un questionnaire sur les attentes et besoins en matière de végétalisation et d'activités pour le futur. Ces supports étaient ensuite à déposer dans l'urne qui accompagnait l'exposition.

Le site idee.paris.fr

La plateforme numérique participative de la Ville de Paris offrait deux moyens de contribuer à la concertation :

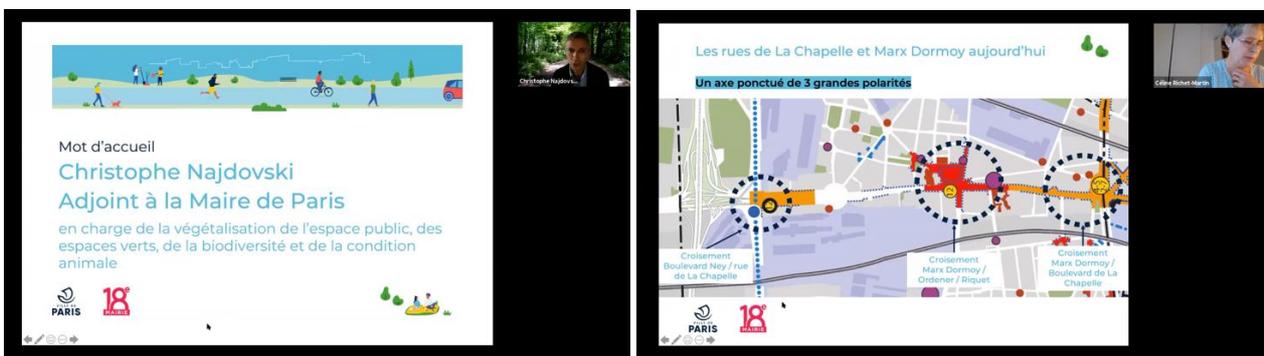
- Le dépôt d'une proposition « libre » ;
- La réponse à un questionnaire sur les attentes en termes de végétalisation et d'activités sur les futures rues transformées.



La réunion publique

Organisée le 18 mai à 18h30 en visioconférence, en présence d'élus de la mairie du 18^e et de la mairie de Paris, cette réunion, ouverte à tous, a réuni 86 personnes.

Les ambitions de la Ville pour cet axe stratégique ainsi que les premiers principes d'aménagement étudiés ont été présentés ; les participant.e.s ont ensuite pu poser leurs questions et formuler leurs remarques à l'oral et via le chat.



Cette réunion était également retransmise en live sur la page Facebook de la mairie du 18^e arrondissement ; environ 15 personnes ont ainsi suivi la réunion via Facebook.



La balade urbaine

Celle-ci a eu lieu, en présentiel, le samedi 29 mai matin. Elle avait pour objectifs de parcourir les rues, entre La Porte de La Chapelle et le M° La Chapelle pour évoquer les premiers principes de répartition de l'espace envisagés, de recueillir le ressenti des participant·e·s sur ces derniers et de les interroger sur leurs besoins et leurs attentes en termes d'aménagement, de végétation et d'activités.

Cette balade a réuni 8 participant·e·s, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. L'équipe du SAGP en charge du projet (DVD, Ville de Paris) était présente pour expliquer les premiers principes d'aménagement étudiés et répondre aux questions des présent·e·s.

DU 17 MAI AU 20 JUIN 2021

CONCERTATION SUR LA TRANSFORMATION DES RUES

LA CHAPELLE MARX-DORMOY

Bienvenue à la balade urbaine du samedi 29 mai !
Au programme de la matinée :
un parcours des rues de La Chapelle & Marx Dormoy

Merci de remplir ce livret pour nous faire part de :

- Votre perception des rues aujourd'hui
- Votre avis sur les premiers principes d'aménagement
- Vos attentes et propositions d'activités

Légende des cartes présentées en pages suivantes

+	Parage sensible, lieu d'animation	+	Appropriation exclusive, en lien avec une offre socio-culturelle définie, un usage fort ou une identité sociale marquée
○	Bulle, périmètre sensible, la dimension correspond à l'importance de l'opération en nombre de personnes et le niveau de réactivité que permet cette appropriation dans l'espace urbain.	+	Appropriation forte usage interne (intermédiaire)
+	Espace potentiel Usage actif	+	Appropriation caractérisée par une identité forte ou une thématique, souvent en lien avec un équipement.
+	Espace potentiel Usage local	+	Appropriation interne à fort potentiel pour l'usage public
		+	Espace vert prioritairement à l'usage public

Les deux ateliers participatifs

Organisés les 2 et 9 juin, à partir de 18h30, en visioconférence, ces temps d'échanges ont été l'occasion d'approfondir des thématiques structurantes pour l'élaboration des futurs aménagements et la définition de la programmation sur les rues aménagées à savoir :

- Les parcours piétons ;
- La végétalisation ;
- Les activités.



Ces ateliers ont rassemblé 4 personnes pour le premier, dont un représentant de l'Association du Suivi de l'Aménagement de Paris Nord Est (ASA PNE), et 5 personnes pour le second. Les participant·e·s ont fait part de leurs questions, ressentis, avis et propositions.

Des premiers échanges, préalables à une réflexion plus poussée, ont également eu lieu lors de ces ateliers sur le nom de la nouvelle place, qui remplacera le rond-point de La Chapelle.



Le point participatif au marché de l'Olive

Dans l'optique de rencontrer les habitant·e·s, un moment d'échanges a été organisé le samedi 5 juin matin au marché de l'Olive. Le public a pu s'informer sur le projet en consultant l'exposition, donner son avis, poser ses questions et transmettre ses remarques via une fiche de contribution libre ou un questionnaire sur les besoins et attentes en matière de végétalisation et activités.

70 personnes sont venues s'informer et s'exprimer lors de ce point participatif.





Le bilan quantitatif de la concertation

1. La participation

Au global, 290 contributions et 384 avis émis dans le cadre de la concertation organisée du 17 mai au 20 juin 2021.

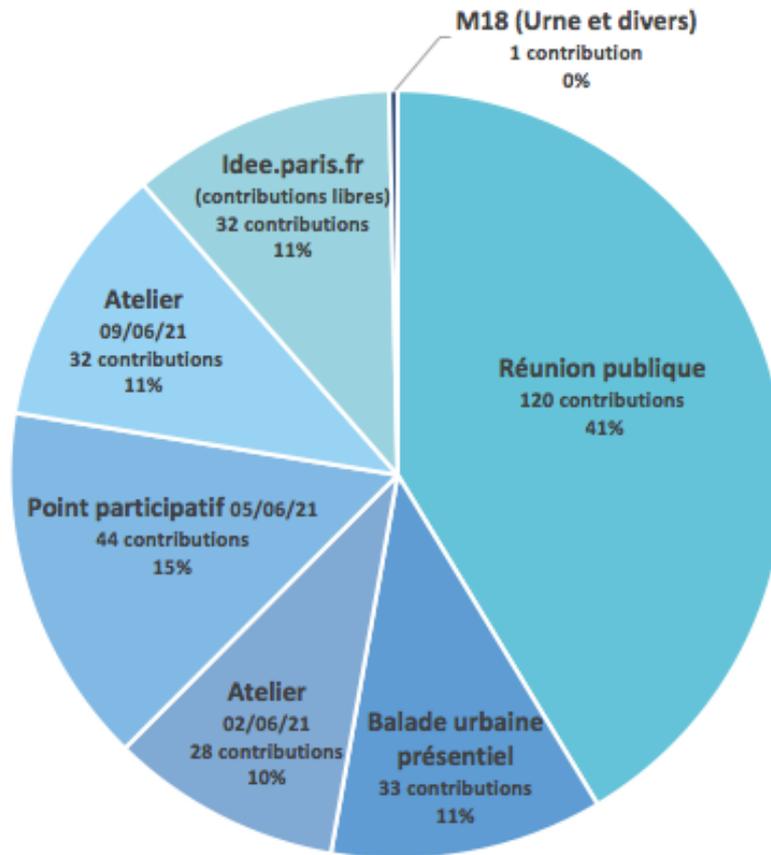
- **86** participant.e-s et **120** contributions recueillies lors de la réunion publique en visioconférence du 18 mai 2021.
- **8** personnes présentes et **33** contributions émises durant la balade urbaine, en présentiel, du 29 mai 2021.
- **9** participant.e-s et **60** contributions recueillies lors des deux ateliers participatifs en visioconférence du 2 juin et du 9 juin 2021.
- **70** personnes et **44** contributions exprimées lors du point participatif du 5 juin 2021 au marché de l'Olive.
- **32** contributions libres déposées sur idee.paris.fr via le formulaire « boîte à idées ».
- **103** réponses au questionnaire disponible sur idee.paris.fr, en mairie du 18^e et lors du point participatif du 5 juin 2021.

Pourquoi le nombre de contributions n'est pas égal au nombre d'avis ?

- * Une contribution est émise par un ou plusieurs participant.e-s (une famille, une association, un groupe de personnes) via les moyens de participation proposés : idee.paris.fr, balades virtuelles, réunions publiques, échanges organisés par la mairie du 18^e, urne à disposition en mairie.
- ** Un avis est une expression formulée sur une thématique précise dans le cadre d'une contribution : la contribution d'un participant peut donc contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur les mobilités et un avis sur le paysage urbain ou l'environnement de la Porte).

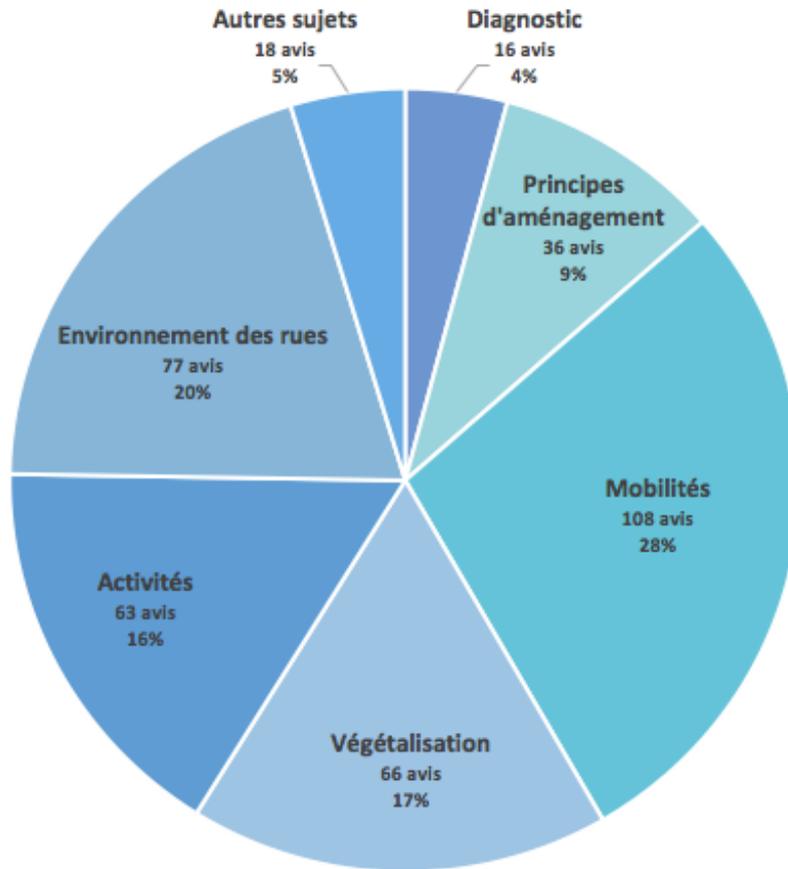


2. L'origine des 290 contributions





3. La répartition des 384 avis par thématique





Les résultats du questionnaire

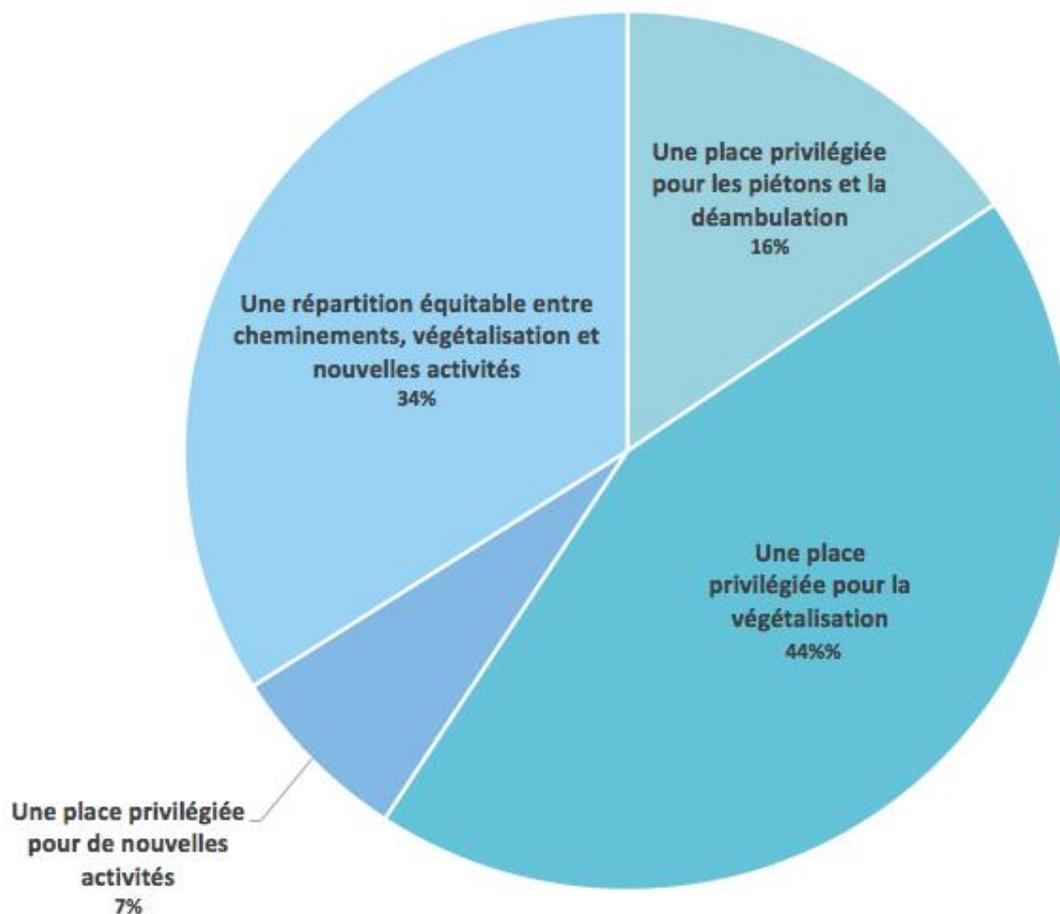
Le questionnaire était élaboré en fonction des différentes séquences des rues de La Chapelle et Marx Dormoy :

- Entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle ;
- Le rond-point de La Chapelle ;
- Du rond-point de La Chapelle à la place de La Chapelle.

103 personnes ont répondu au questionnaire et ont fait part de leur avis sur différents sujets.

1. Entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle

Quelle organisation spatiale imaginez-vous entre les façades et la voirie ?



La majeure partie des participant-e-s (44%) imaginent une organisation spatiale privilégiant une place pour la végétalisation entre les façades et la voirie.



Quel(s) type(s) d'ambiances végétales pourraient accompagner les arbres existants et le nouvel alignement d'arbres sur les trottoirs élargis ?

5 visuels représentant 5 types d'ambiances végétales possibles étaient proposés aux répondant.e-s ; ces derniers privilégient les types d'ambiances végétales du Parc des Glonnières au Mans (26% des votes), du Passeig de Sant Joan à Barcelone, du Cours de Vincennes à Paris et de The Goods Line à Sydney. L'ambiance végétale de la Place Victor et Hélène Basch à Paris est la moins plébiscitée (15% des votes).



> Parc des Glonnières - Le Mans © Atelier Ruelle : **26%**



> Passeig-De-St-Joan-Boulevard-Lola-Domènech - Barcelone : **22%**



> Cours de Vincennes – Paris : **19%**



> The Goods Line - Ultimo Sydney (Australie) : **19%**



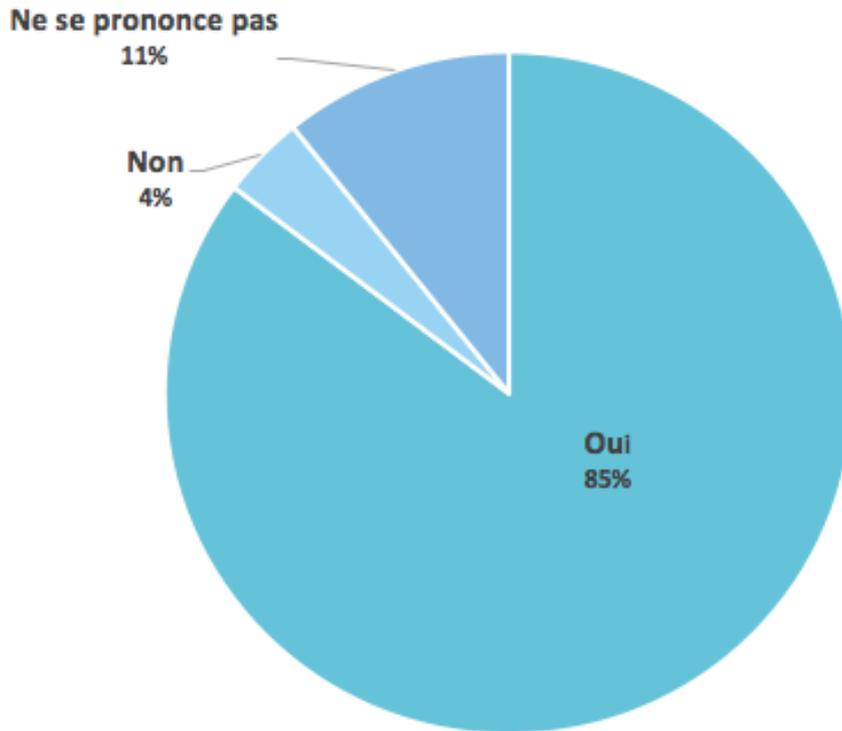
> Place Victor et Hélène Basch - Paris : **15%**

D'autres propositions d'ambiances végétales ont été formulées par les participant.e.s :

- Aménager des parterres bas sans possibilité de s'adosser ainsi qu'une végétation dense et basse, du même type que la végétation de la rue des martyrs ;
- Organiser une grande allée d'arbres telle que l'allée des rues Belliard et Leibniz dans le 18^e arrondissement ;
- Mettre en place un parc à l'anglaise, à savoir des arbres suffisamment bien placés pour avoir de la visibilité et être en sécurité, l'exemple de Hyde Park est cité ;
- Préférer les sols naturels plutôt que des dalles de pierre ;
- Prévoir des zones de trottoirs perméables avec des pavés enherbés.



Êtes-vous favorable à ce que de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique soient introduites ?



La majeure partie des participant.e-s (85%) se déclarent favorables à ce que de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique soient introduites.

Quelles activités souhaiteriez-vous voir sur ces nouveaux espaces ?

Les répondant.e-s souhaitent que différentes activités puissent voir le jour entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle. Disposer de services, se détendre et se restaurer sont les activités les plus citées. Jouer, se rencontrer et échanger et se cultiver sont les activités les moins citées.

> Disposer de services : sanitaires, fontaines à eau... : **21%**



> Se détendre : bancs, salons végétaux ... : **20%**



Salon urbain

> Se restaurer : stands éphémères de restauration... : **20%**



Restauration

> Faire du sport : parcours sportifs (agrès, marquages au sol), tables de ping-pong, apprentissage vélo pour enfants ... : **14%**



Parcour sportif



Sport de table



Apprentissage vélo

> Se cultiver : expositions, boîtes à livres... : **10%**



Exposition



Boite à livre

> Se rencontrer et échanger : kiosques d'économie sociale et solidaire, lieux associatifs... : **9%**



Kiosque solidaire

> Jouer : plateaux pour jeux de société type échecs, dames... : **6%**



Jeux de société



D'autres suggestions et propositions d'activités ont été formulées par les participant-e-s :

- Afficher des plans du quartier ;
- Développer les commerces ;
- Installer un terrain de pétanque ;
- Privilégier une promenade végétalisée et concentrer les activités sur la place du rond-point de La Chapelle ;
- Éviter les aménagements qui favorisent les regroupements d'individus.

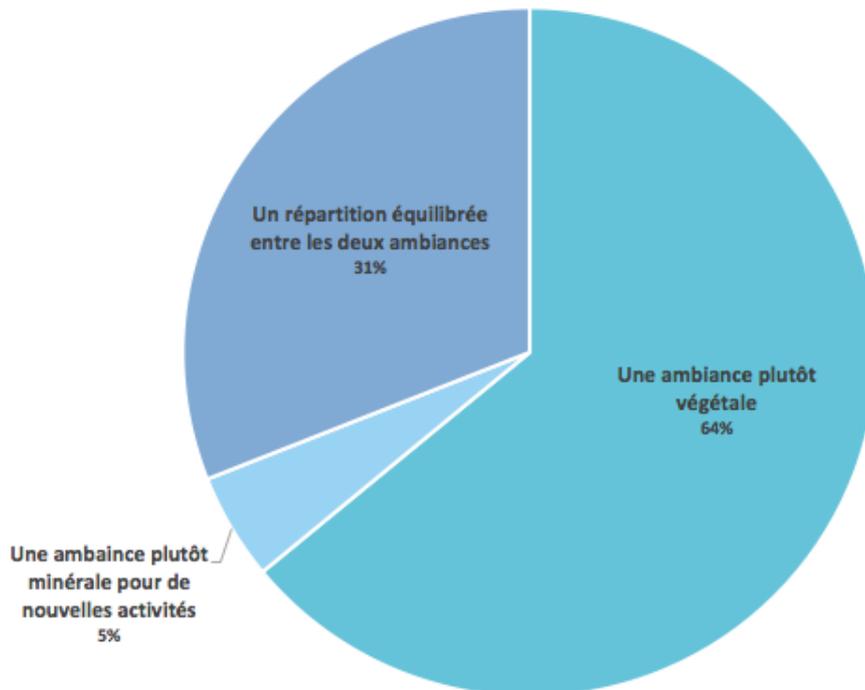
L'espace occupé par les terminus des lignes de bus 153, 252 et 350 rue de la Chapelle sera réaménagé : qu'est-ce qui vous semble le plus important ?

Pour les participant-e-s, il sera important que le réaménagement de l'espace occupé par les terminus des lignes de bus 153, 252 et 350 rue de la Chapelle permette :

- Une bonne connexion des bus avec le métro et le tramway : **35%**
- Une meilleure insertion des terminus de bus dans le paysage du quartier : **35%**
- Une réduction de la place occupée par les terminus de bus sur l'espace public : **30%**

2. Le rond-point de La Chapelle

Quelle ambiance imaginez-vous pour la nouvelle place ?



La majeure partie des participant-e-s (64%) imaginent une ambiance plutôt végétale pour la nouvelle place.



Quelles activités souhaiteriez-vous voir sur la nouvelle place ?

Les répondant-e-s souhaitent que différentes activités puissent voir le jour sur la nouvelle place. Se restaurer, se détendre et disposer de services sont les activités les plus citées. Jouer, se rencontrer et échanger, se cultiver et faire du sport sont les activités les moins citées.

> Se restaurer : marché alimentaire, stands éphémères : **23%**



> Se détendre : bancs, salons urbains... : **19%**



> Disposer de services : sanitaires, fontaines à eau, composteurs... : **19%**



> Faire du sport : terrain de basket, bouldrome... : **13%**



> Se cultiver : scène en plein air, expositions, kiosque à musique... : **11%**





> Se rencontrer et échanger : kiosques d'économie sociale et solidaire, lieux associatifs... : **8%**



> Jouer : espaces de jeux : **7%**



D'autres suggestions et propositions d'activités ont été formulées par les participant·e·s:

- Aménager un espace d'apprentissage vélo ;
- Installer un espace pour la pratique du yoga et de la danse ;
- Permettre de larges terrasses de café ;
- Développer des commerces de qualité ;
- Mêler les différentes activités de façon à ce que les membres d'un groupe puissent pour les uns surveiller les enfants et pour d'autres prendre un verre en regardant les derniers jouer à la pétanque.

3. Du rond-point de La Chapelle à la place de La Chapelle

Quelles activités souhaiteriez-vous voir sur les espaces libres situés dans la continuité du rond-point de la Chapelle ?

Les répondant·e·s souhaitent que différentes activités puissent voir le jour dans la continuité du rond-point de La Chapelle. Se restaurer, disposer de services et se détendre sont les activités les plus citées. Se cultiver est l'activité la moins citée.

> Se restaurer : terrasses : **32%**



> Disposer de services : sanitaires, fontaines à eau, composteurs... : **26%**



Fontaine



WC

> Se détendre : bancs, salons végétaux... : **26%**



Salon urbain

> Se cultiver : scène en plein air, expositions, kiosque à musique... : **16%**



Scène ouverte



Exposition

D'autres suggestions et propositions d'activités ont été formulées par les participant-e-s:

- Développer des commerces répondant à des demandes plus variées (ex : magasins de vêtements, grande friperie, etc.) ;
- Mettre en valeur le parvis de l'église Saint Denys de La Chapelle qui a donné son nom au quartier.

Quelles activités souhaiteriez-vous voir autour du carrefour Marx Dormoy ?

Les répondant-e-s souhaitent que différentes activités puissent voir le jour autour du carrefour Marx Dormoy. Se restaurer est l'activité la plus citée.

> Se restaurer : terrasses : **51%**



Restauration

> Disposer de services : sanitaires, fontaines à eau, etc. : **27%**



Fontaine



WC



> Se cultiver : expositions, boîtes à livres : 22%



Exposition



Boite à livre

D'autres suggestions et propositions d'activités ont été formulées par les participant·e·s:

- Mettre en place des espaces verts où se relaxer et pique-niquer sans que ces espaces deviennent des zones de regroupement d'individus ;
- Ouvrir des commerces répondant à des demandes variées.

La synthèse thématique des contributions et les enseignements de la concertation

1. Les mobilités

108 avis émis évoquent cette thématique.

Cette thématique constitue un sujet particulièrement important pour les participant·e·s qui se sont exprimé·e·s sur l'état actuel des différents modes de déplacements, ont réagi aux premiers principes d'aménagement présentés dans le cadre de la concertation et ont formulé plusieurs demandes et propositions. Plusieurs aspects de cette thématique ont été abordés.

Le trafic routier

Les participant·e·s ont évoqué l'état actuel de la circulation sur les rues de La Chapelle et Marx Dormoy à savoir un trafic dense, saturé, congestionné qui a pour conséquences une augmentation des nuisances subies par les riverain·e·s ; habitant·e·s et autres usager·e·s : nuisances sonores supplémentaires, temps de parcours allongé, pollution, difficulté d'accès pour les véhicules de secours... Certain·e·s précisent également que la chaussée est dégradée (nids de poules, revêtement usagé...).

Les contributeur·trice·s précisent que l'état du trafic s'est dégradé avec la mise en sens unique de la rue de La Chapelle à partir du rond-point de la Chapelle et jusqu'à la place de La Chapelle : les lacunes en matière de signalisation de cet aménagement avant le rond-point génèrent de l'encombrement au niveau de celui-ci, les reports de circulation sur les rues à proximité ont des conséquences sur le quotidien des habitant·e·s de celles-ci (augmentation des nuisances sonores, pollution, encombrement, allongement des temps de parcours...). Il est signalé que le sens unique n'est pas respecté et il est demandé d'élargir la notion de « riverain·e » qui permet, dans le cadre de l'arrêté relatif à cette mise en sens unique, d'emprunter les voies de bus pour accéder à son domicile et à son parking.



Au regard de cette réalité, la majorité des participant·e·s s'inquiètent de la réduction de la chaussée entre la Porte de La Chapelle et le rond-point de La Chapelle, craignant un renforcement de la congestion et des nuisances pour les habitant·e·s, riverain·e·s et usager·ère·s dans la mesure où il s'agit d'une entrée de Paris avec l'arrivée de bretelles du boulevard périphérique et de l'autoroute A1.

« De plus, pourquoi une seule voie sur la rue de La Chapelle pour sortir de Paris alors que les voies de bus sont déjà bien dimensionnées au niveau de la Porte de La Chapelle ! C'est encore plus embouteillé qu'avant ! »

« L'entrée dans Paris est très compliquée. Le trafic s'est complètement déporté sur toutes les rues adjacentes, des deux côtés. »

« Les automobilistes sont « perdus » en arrivant sur le rond-point et se reportent sur les rues à proximité. »

« Quelle idée de réduire la chaussée alors que c'est une entrée de Paris. La mise en sens unique de la voie de circulation provoque des problèmes de circulation. »

« La mise à en sens unique des voies de circulation n'est pas indiquée et oblige à faire de nombreux détours. »

« Le réaménagement des voies de circulation voitures a été fait sans concertation et ces voies sont aujourd'hui trop bouchées. »

Autre sujet d'inquiétude : le manque de stationnements. Les participant·e·s déplorent les difficultés pour stationner aujourd'hui et le manque de parkings pour les habitant·e·s et les commerçant·e·s. Ils souhaitent que de nouvelles places de stationnement soient créées dans le cadre du projet, particulièrement pour les professionnel·le·s et notamment au regard de la fréquentation à venir avec les équipements construits en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Certaines personnes demandent la création de « parkings-relais » au niveau de la Porte, l'idée étant que les personnes souhaitant entrer dans Paris s'y stationnent et n'encombrent pas les rues.

« Il faut créer un parking pour que les usagers s'arrêtent au métro et ne rentrent pas dans Paris. »

« Des parkings visiteurs aux entrées de Paris permettaient de ne pas avoir de véhicules dans Paris. »

« Il faut des parkings pour que des personnes venant de banlieue puissent stationner. »

Plusieurs participant·e·s rappellent qu'il faut trouver un équilibre entre les différents modes de déplacement mais que l'accessibilité routière doit être maintenue : en effet, certains publics ne se déplacent ni à pied, ni en transport en commun, ni en vélo.

Les propositions formulées



Concernant la mise en sens unique des rues à partir du rond-point de La Chapelle

- Mieux signaler le sens unique au niveau du rond-point de La Chapelle.
- Se donner les moyens de faire respecter le sens unique : présence policière, verbalisation, notamment vidéo verbalisation.

Concernant le stationnement

- Créer des parkings relais au niveau de la Porte.
- Créer un parking pour le public de l'Arena.
- Prévoir des places pour les professionnels et des « dépose minute ».

Autres sujets

- Réserver la circulation dans ces rues aux riverain-e-s.
- Installer des ralentisseurs et des radars.
- Proposer un service de navette entre la Porte de La Chapelle et le centre de Paris.

Les itinéraires cyclables

Les participant-e-s expriment une satisfaction quant à la réalisation de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée sur les rues de La Chapelle et Marx Dormoy. Les « coronapistes » actuelles, si elles sont jugées utiles, sont toutefois perçues comme dangereuses car non séparées de la chaussée. La piste bidirectionnelle centrale entre le rond-point et la place de La Chapelle, est particulièrement décriée : sa localisation au milieu de la chaussée renforce la dangerosité des parcours cyclables (présence de véhicules sur celles-ci).

Par ailleurs, il est signalé que de nombreux cyclistes empruntent les trottoirs pour circuler sur l'ensemble des rues.

« La piste centrale ne fonctionne pas. »

« La coronapiste a en tout cas rendu les trajets à vélo beaucoup plus sûrs. »

« Il y a de plus en plus de cyclistes dans notre quartier, mais les infrastructures cyclables restent globalement mauvaises. Embellir le quartier, c'est aussi réaliser un réseau cyclable cohérent et sécurisé, continu, avec de vraies pistes. »

« Il y a parfois autant de vélos sur les trottoirs que sur les pistes cyclables. »

« Il faut éviter que les aménagements cyclables empiètent sur les espaces piétons, c'est le cas aujourd'hui sur la place Paul Éluard. »

« Les flux piétons et cyclables doivent être bien distincts et signalés pour éviter que des piétons se trouvent sur la piste ou vice-versa. »

« Les pistes cyclables sur les côtés de la voirie sont une bonne chose. »

Les propositions formulées



- Séparer les pistes de la chaussée et des itinéraires piétons pour éviter le mélange des flux.
- Assurer la continuité avec les itinéraires au niveau de la Porte de La Chapelle au Nord et avec les pistes situées au niveau de la Place de La Chapelle.

Les cheminements piétons

Au global, la circulation piétonne est difficile sur les rues. Le trafic routier dense, la circulation de cyclistes sur les trottoirs, leur encombrement (stationnement, occupation par des groupes de personnes...), l'absence ou le mauvais état du marquage au sol, les différences de niveau, les incivilités... rendent les cheminements compliqués et pas agréables.

Entre la Porte et le rond-point de La Chapelle, les participant-e-s se félicitent de la création d'une promenade piétonne et de l'élargissement des trottoirs et expriment plusieurs propositions pour les aménagements.

Une forte attente est exprimée pour « redonner » de l'espace aux piétons, voir élargir le trottoir après le rond-point et jusqu'à la place de La Chapelle. Les trottoirs y sont étroits et encombrés (principalement du fait de l'occupation par des groupes de personnes), les piétons doivent parfois emprunter la chaussée pour continuer leur chemin. Des conflits cyclistes-piétons sont signalés au niveau de la Place Paul Éluard.

« Il y a peu d'espace pour les piétons, il faudrait également un élargissement des trottoirs, notamment côté église et basilique. »

« À Charenton, les passages piétons sont éclairés et cela est très sécurisant. Leur visibilité est renforcée pour les automobilistes. »

« La circulation peut être dangereuse pour les piétons, surtout que certaines voitures stationnent parfois sur les passages piétons. »

« Élargir les trottoirs de la rue Marx Dormoy entre la place de La Chapelle et le métro Marx Dormoy. Les trottoirs sont très denses et souvent il faut descendre dans la chaussée afin de pouvoir avancer en heure de pointe. »

« Afin d'améliorer l'espace de vie aux alentours du métro Marx Dormoy, il faudrait d'abord libérer de l'espace pour les piétons. »

Plusieurs personnes rappellent qu'il est impératif de prendre en compte les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cadre du projet et que cela demande notamment un travail sur la remise à niveau du sol pour que leurs parcours soient sécurisés.

Les propositions formulées

- Séparer par des aménagements ou a minima par de la signalétique claire et visible les itinéraires piétons et cycles.
- « Libérer » l'espace de tout équipement gênant pour les cheminements (barrières en croix type Saint-André, pots de fleurs...) et pouvant générer des regroupements (arceaux pour garer les vélos...).



- Végétaliser et éclairer les cheminements piétons (notamment par de l'éclairage au sol).
- Éclairer et sécuriser les passages piétons.

Les transports en commun

Plusieurs participant-e-s se sont félicité-e-s du maintien des couloirs bus, insistant sur le fait que ce mode de transport était très important pour ceux qui ne se déplaçaient ni en vélo, ni à pied ni en voiture. Évoquant l'encombrement généré par le terminus bus actuel, les contributions sont favorables à un déplacement de celui-ci qui permettrait d'apporter plus de fluidité sur la rue de La Chapelle ; plusieurs propositions sont faites dans ce sens.

La desserte des nouveaux équipements par les lignes actuelles apparait également comme une bonne chose.

« J'observe avec satisfaction que (...) les deux couloirs bus sont maintenus. Je veux simplement attirer l'attention sur le terminus des bus qui va être réaménagé, ce qui est tout à fait souhaitable. Je veux attirer l'attention sur la dangerosité de conflits éventuels entre ces bus et les piétons. »

« On pourrait aussi réfléchir à une nouvelle répartition des arrêts de Bus. »

« Je propose de prolonger la ligne 38 en direction de Saint-Denis et de créer une gare de bus sous les bretelles du périphérique où existe actuellement une esplanade non exploitée. »

Les propositions formulées

- Déplacer le terminus bus, plusieurs localisations sont proposées : sous l'échangeur, au niveau de la Porte ou sur les contre-allées aménagées.
- Prolongement des lignes actuelles : ligne 38 vers Saint-Denis, les autres lignes au niveau de la Porte (dans l'hypothèse d'un nouveau terminus sous l'échangeur).
- Revoir la localisation des arrêts.

2. L'environnement des rues

77 avis sont relatifs à ce sujet.

De nombreux avis évoquent les problématiques sociales et urbaines présentes dans le quartier et s'interrogent sur la pertinence de réaliser des aménagements et des équipements dans ce cadre.

Le constat dressé par les contributions laisse à voir un environnement où :

- L'espace public est occupé, en journée et le soir, par des populations en difficulté (toxicomanes, migrants, dealers, vendeurs à la sauvette) qui se



regroupent en certains endroits (dans les parcs notamment) les rendant de fait inaccessibles pour les familles.

- L'insécurité est un sujet quotidien : la présence de population en difficulté va de pair avec des comportements agressifs (mendicité, sur-sollicitations des habitant.e-s), la présence d'une économie parallèle (deal et trafic divers, taxis clandestins) et de la délinquance. Plusieurs participant.e-s signalent que cette occupation se caractérise par la présence principalement d'hommes, rendant la situation encore plus insécuritaire pour les femmes qui se déplacent seules.
- L'espace public est dégradé : de fait de l'occupation constante de l'espace public, celui-ci est sale, on y trouve des déchets, des déjections humaines et canines mais aussi des rats.
- La situation ne s'améliore pas : le trafic à la sauvette s'est déplacé de Barbès pour arriver dans le quartier, la présence de toxicomanes ne faiblit pas et le sujet du jardin d'Éole en témoigne...

La crainte exprimée par les participant.e-s est que, dans la mesure où il n'y a pas de solution pour soulager les rues de la présence de ces populations en difficulté, les aménagements et équipements créés soient mobilisés par ces populations et ne bénéficient pas aux habitant.e-s, riverain.e-s et autres usager.ère-s.

« Les toxicomanes sont présents en permanence, ce qui est dangereux pour les enfants. »

« Ce n'est pas le fait de végétaliser qui va changer la population qui squatte à cet endroit. Il suffit de voir ce que cela a donné pour les précédentes expériences (rénovation du square de la Madonne ou Louise de Marillac. »

« La fréquentation des parcs s'est beaucoup dégradée (trafic, mendicité, épanchement sur la voie publique). Le quartier et le parc Éole se dégradent avec la toxicomanie qui perdure. »

« La priorité est de libérer les rues et espaces verts existants comme le square Louise de Marillac des trafics et de la stagnation confiscatoire pour les familles et enfants. »

« Le quartier est généralement mal fréquenté, ce qui engendre conflits d'usages, dégradations et sentiment d'insécurité, en particulier la nuit tombée. »

« Aujourd'hui, la problématique est de se libérer de trafics et attroupements qui peuvent être parfois très violents. »

« Les riverains sont confrontés aux problèmes de mésusages de l'espace public, notamment de ventes à la sauvette, qui ont commencé place de la Chapelle et qui maintenant se répartissent jusqu'aux abords des sorties de métro Marx Dormoy. »

« Lorsque l'on part du métro La Chapelle vers la Porte de la Chapelle, on observe une zone pas très attractive autour du métro où se sont fixés contrebandes et trafics. Si on avance vers Marx Dormoy, le quartier est plus agréable à vivre puis on retombe vers une sorte de no mens land. »



Certain·e-s préconisent de penser l'aménagement des rues en deux temps : **en premier lieu**, des aménagements pour développer les cheminements couplés avec de l'animation sur certains espaces clés (rond-point et contre-allées) pour reconquérir peu à peu l'espace public au profit des riverain·e-s et usager·ère-s et dans **un second temps**, la réalisation d'équipements type jeux, mobiliers urbains... mais une fois que ceux-ci ne risquent plus d'être détournés pour des mésusages.

Certain·e-s évoquent également un enjeu d'image pour le quartier : à l'heure où l'on souhaite attirer de nouvelles populations, il faut sécuriser les rues et résorber la présence de ces populations en difficulté pour faire venir d'autres publics.

Les propositions formulées

- Renforcer la présence policière et celle de la future police municipale.
- Verbaliser les « mésusages ».
- Trouver des solutions durables pour la problématique des toxicomanes.
- Prévoir le nettoyage régulier des rues (chaussée, trottoirs et autres espaces publics).

3. La végétalisation

66 avis émis concernant cet aspect du projet.

Les contributeur·trice-s se félicitent de l'ambition de végétaliser les rues : il faut donner un aspect moins minéral à cette entrée de Paris.

Ils sont particulièrement satisfaits de la plantation d'un troisième alignement d'arbres sur le tronçon Porte de La Chapelle - Rond-point de La Chapelle et des projets de végétalisation du rond-point.

Ils s'interrogent sur ce qui est prévu après le rond-point notamment au niveau du M° Marx Dormoy et dans la rue Marx Dormoy, jusqu'à la place de La Chapelle : ils précisent que le besoin de végétalisation sur cet espace est fort et demandent si la plantation d'arbres en pleine terre est possible. La végétalisation de la place Paul Eluard est notamment demandée par plusieurs personnes, avec le bémol que celle-ci ne doit pas se faire au détriment d'une réduction de l'espace piéton. Aujourd'hui les arbres sont « *maltraités* » sur ce tronçon.

Questionné·e-s sur les autres formes de végétalisation que les arbres, les participant·e-s sont plus réservé·e-s : avec des espaces types bosquets, jardinières, pots de fleurs... ils craignent que ceux-ci soient détournés pour des mésusages et soient dégradés (déchets, rats, lieu de fixation...).

Une alerte est également émise quant à la création de nouveaux espaces végétalisés : ils doivent être protégés et faciles d'entretien ; celui-ci doit être régulier pour éviter leur dégradation. La Promenade Urbaine est citée comme un contre-exemple à ne pas reproduire : le lieu cumule occupation par des populations en difficulté et dégradation.

« Il est très bien de végétaliser davantage. »



« La création d'espaces verts implique effectivement un entretien constant. Ce sont donc des emplois qui devront être créés pour la propreté, la maintenance, etc. »

« La végétalisation c'est top mais dans le quartier il va falloir garantir un entretien derrière sinon le rendu sera très décevant. »

« Prévoir des essences d'arbres et plantes nécessitant peu d'entretien, tout en leur apportant le soin nécessaire à la bonne tenue des massifs dans le temps. »

« Au niveau de la rue Marx Dormoy (...), il y a quelques arbres mais maltraités par les encombrants déposés contre leur tronc, les déchets déposés à leur pied etc. »

« S'il y doit y avoir de la végétalisation, celle-ci ne doit pas pouvoir servir d'assises ou de points de fixation. »

« Il faut protéger les arbres qui sont « maltraités » en travaillant sur les pieds d'arbres notamment. »

Les propositions formulées

- Créer un parc qui s'étendrait du rond-point aux contre-allées qui le suivent, en lien avec Chapelle International et les emprises SNCF.
- Sur le rond-point, mettre des fleurs colorées pour éviter un aspect minéral.
- Rue Marx Dormoy, au regard du peu d'espace disponible, travailler sur une végétalisation des façades (en lien avec les commerçant·e·s) et des troncs d'arbres via des plantes grimpantes.
- Protéger la végétation : la clôturer, la mettre en hauteur.
- Entretien régulièrement les espaces verts : prévoir dans la conception du projet des espaces faciles à entretenir et automatiser l'entretien (arrosage automatique par exemple).
- Végétaliser les places de stationnement à proximité des espaces verts dans les rues adjacentes à la rue Marx Dormoy.
- Créer « un poumon vert » dans le passage Ruelle et Cité de la Chapelle.

4. Les activités

63 avis évoquent cette thématique.

Interrogé·e·s sur l'animation et les différents types d'activités qui pourraient être prévus et installés sur les rues, les participant·e·s ont proposé une diversité d'usages pour créer un quartier de vie, mixte et intergénérationnelle.

Cette diversité est un outil de valorisation du quartier : elle doit permettre de le faire connaître, de contribuer à son rayonnement et à son attractivité en attirant de nouvelles populations.

« Ce n'est pas parce que le projet est esthétique qu'il va fonctionner. Il faut donner envie d'aller se ressourcer dans le quartier. »



« Il faut créer des lieux de rencontres. »

Les commerces

Les participant·e·s soulignent :

- La qualité des commerces actuellement présents sur l'axe : ces derniers ne sont pas diversifiés voire « *communautaires* », pas qualitatifs et ne donnent pas envie.
- Leur impact sur l'espace public : occupation trop conséquente, irrespect des prescriptions en matière de devantures et d'enseignes, aspect dégradé).

« C'est un désert de commerce. Les quelques commerces qui sont là sont des cafés dans lesquels vous n'avez pas envie de rentrer ou des façades d'immeuble et hôtels abandonnés. »

« Le non-respect par les commerces en rez-de-chaussée de la réglementation liée aux devantures et aux enseignes génère de la gêne pour les cheminements piétons et constitue une pollution visuelle. »

Plusieurs demandes sont formulées :

- Faire respecter les prescriptions en vigueur quant à l'occupation de l'espace public et notamment harmoniser les enseignes pour respecter une esthétique.
- Développer et dynamiser l'offre commerciale pour tendre vers une offre plus quantitative et plus qualitative, à même de séduire les nouveaux arrivants du quartier.

« Que comptez-vous faire pour redonner de l'attractivité commerciale à la zone et rendre cet axe plus sympathique ? »

« Il faut créer également des lieux de rencontre. Autour du marché de l'Olive, il y a une sorte de centre-ville, c'est positif. »

Le développement commercial doit se faire sur les nouveaux trottoirs élargis, entre la Porte et le rond-point de La Chapelle, sur le rond-point mais aussi sur le reste de l'itinéraire. Les participant·e·s précisent que la station de métro Marx Dormoy, au niveau de la place Paul Éluard, constitue une centralité commerciale de quartier qui doit être conservée, il faut donc penser le développement commercial en cohérence avec cette réalité.

Les propositions formulées

Restauration et commerces de bouche

- Des kiosques éphémères de street food, des bars éphémères comme sur les quais de Seine et de Loire, des food-trucks ou un lieu valorisant une culture à l'exemple de la Felicità dans le 13^e arrondissement.



- Des cafés plus traditionnels avec terrasses, qui permettent une occupation de l'espace public jusqu'en soirée.
- Un marché.

Autres commerces

- De l'artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), sous forme de commerces classiques ou de kiosques.
- Des services : coiffeur, cordonnier, banques et distributeurs.
- Un fleuriste.
- Une librairie.
- Un magasin de vêtements.
- Des espaces de coworking.
- Un réparateur de vélo.

Les équipements sportifs et de loisirs

Pour les participant·e·s , ces équipements permettront de rendre l'espace aux familles et aux enfants.

Certain·e·s proposent d'interroger les enfants et les jeunes pour avoir leurs avis sur les équipements à installer.

Les propositions formulées

Entre la Porte et le rond-point de La Chapelle

- Un parcours sportif avec des agrès et workout.
- Une zone d'apprentissage vélo (en lien avec les objectifs de la mairie de développer la pratique du vélo).
- Un terrain de basket (en lien avec l'Arena qui accueillera de manière permanente la pratique du basket).
- Des jeux pour enfants et notamment des balançoires.

Sur le rond-point

- Un beau parc avec des jeux pour enfants, de manière complémentaire à l'offre disponible sur les contre-allées.

Le mobilier urbain

Les principales recommandations des participant·e·s sont de :

- Faire en sorte que les équipements proposés ne permettent pas l'occupation par des groupes de population en difficultés afin qu'ils ne soient pas préemptés par ces dernières.
- Prévoir des équipements faciles d'entretien et les moyens humains pour le faire.

« Prévoir du mobilier urbain et de la végétalisation qui ne permettent pas la « fixation » de personnes (pas d'assises notamment). »



« Installer du mobilier urbain qui ne puisse pas être détourné pour devenir un lieu de fixation (où l'on s'allonge / se regroupe) : jouer sur les formes, aller sur des assises individuelles... »

« Soigner le revêtement des trottoirs et le mobilier urbain...à l'aide de pavé parisiens et de dallages en granit ».

« Il conviendrait de prévoir dès la conception des nouveaux équipements un plan permettant leur maintien en état : privilégier les matériaux plus résistants et nobles (métal peint, pierre) au bois. »

Les propositions formulées

- Installer des fontaines. Quelques contributions demandent le retour des fontaines Art Déco déplacées dans le cadre des travaux du tramway.
- Prévoir de l'éclairage (lampadaires ou au sol).
- Prévoir des espaces accessibles aux chiens et des distributeurs de sacs pour les déjections.
- Installer des colonnes Morris.

Des interventions artistiques

Pour les participant-e-s, cela contribuerait à rendre le quartier attractif et à changer son image.

Les interventions artistiques sont pensées de manière temporaire ou bien de manière pérenne et doivent être l'occasion de travailler avec des artistes du quartier, de rendre hommage à la diversité de celui-ci et de valoriser son passé et son présent.

Les propositions formulées

- Prévoir l'installation d'œuvres d'art le long des itinéraires piétons : des expositions photos, de l'art contemporain...
- Installer sur le rond-point une œuvre en rapport avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
- Au fond du passage Ruelle, installer une œuvre visible depuis la rue de La Chapelle.

La dimension historique et patrimoniale

Plusieurs contributions proposent de réfléchir aux moyens de valoriser le passé de « voie royale » de cet axe, reliant Saint-Denis à Paris.

« Éclairer la façade de la basilique Jeanne d'Arc, de l'église Saint-Denys de la Chapelle et de manière plus générale, prévoir une mise en lumière / valeur de bâtiments / façades sur l'ensemble de l'itinéraire autour de la thématique de « voie royale » Saint-Denis > Paris. »

« Il faut valoriser le passé (église, fontaines disparues de la Porte) pour attirer des personnes, les faire venir dans le quartier, par exemple des touristes. »



Les propositions formulées

- Un parcours avec éclairage des bâtiments emblématiques comme la basilique Jeanne d'Arc et l'église Saint-Denys de la Chapelle, couplé à une végétalisation et un élargissement des trottoirs.

Quel nom pour la nouvelle place (rond-point de La Chapelle réaménagé) ?

Cette question a été posée lors des ateliers participatifs virtuels organisés le 2 et le 9 juin. Pour les participant.e-s, cela doit être l'occasion d'une réflexion plus large engagée avec l'ensemble des acteur.rice-s, habitant.e-s et usager.ère-s du quartier.

Lien avec le passé de « voie royale » ou cheminot, référence à l'actualité ou à une personnalité, lié au renouvellement du quartier... les inspirations sont nombreuses !

5. Les principes d'aménagement

36 avis sont relatifs à ce sujet.

Si les contributions et avis portent principalement sur des points précis du projet de transformation des rues La Chapelle et Marx Dormoy (mobilités, végétalisation, activités...), certain.e-s évoquent le projet de manière globale.

Ces participant.e-s se disent satisfait.e-s des principes d'aménagement proposés, et notamment des efforts de végétalisation, de l'élargissement du trottoir entre la Porte et le rond-point de la Chapelle et de la réalisation des pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée. Ils demandent toutefois des précisions sur les aménagements prévus après le rond-point, jusqu'à la place de La Chapelle, évoquant une forte attente des habitant.e-s sur les aspects végétalisation et cheminements / espaces piétons.

« Pas plus d'informations sur la rue Marx Dormoy ? La plupart de ces informations concernent la rue La Chapelle uniquement. »

« Il y a beaucoup d'attentes des riverains sur le tronçon Rond-point de La Chapelle > M° La Chapelle : il y a peu d'espace pour les piétons, il faudrait également un élargissement des trottoirs, notamment côté église et basilique, monuments qui pourraient être mis en valeur, avec un itinéraire jusqu'à la place Paul Éluard (où se situe le M° Marx Dormoy.) »

« Il ne faut pas oublier le côté Marx Dormoy dans les aménagements. »

Les propositions formulées pour l'aménagement du tronçon entre le rond-point de La Chapelle et la place de La Chapelle

- Créer de nouveaux espaces pour les piétons, sur les trottoirs et sur la place Paul Éluard (notamment en supprimant le tronçon de piste qui passe sur la place).
- Travailler autour de la centralité de quartier que constitue la place Paul Eluard et le métro Marx Dormoy : végétalisation, aménagements, animation



6. Les autres sujets

18 avis évoquent des sujets ou projets connexes au projet de transformation des rues.

Les problématiques liées à la consommation et au trafic de crack : la situation actuelle du jardin d'Eole

Les participant·e-s alertent sur la présence de nombreux toxicomanes dans le quartier, plus particulièrement dans le jardin d'Éole et expriment leur opposition à la décision de rassembler au sein de celui-ci cette population. Le parc n'est aujourd'hui plus « fréquentable » par les riverain·e-s en raison de la présence de ce public et des nuisances liées à celle-ci : insécurité, dégradations, déchets...

Plus globalement, les contributeur·trice-s s'interrogent sur le maintien de cette population en difficulté dans les 18^e et 19^e arrondissements, qui pâtissent de cette présence, et demandent si ces populations ne peuvent être déplacées vers des équipements construits dans d'autres arrondissements.

« Éole est perdu. »

« Je ne vais pas parler d'Éole mais on acte le fait que ce jardin va être la zone de crack, c'est insensé. »

« La récente proposition de "fixer" les crackheads est scandaleuse. C'est vraiment le pire de la politique. Plus de sécurité + déplacement du problème sans se saisir du fond du problème. Il faut trouver des solutions sur le long terme ! »

« Il n'est plus possible d'aller à Éole et d'utiliser les équipements sportifs du fait de la présence de drogués. Plus il y a des équipements, plus ils sont encombrés. »

« Comment se fait-il que les toxicomanes qui sont facilement déplaçables de Stalingrad à Éole ne soient pas aussi facilement déplaçables de Stalingrad à Paris centre ou dans des quartiers qui n'ont pas trop de problème ? »

Des inquiétudes et des questionnements sur les autres espaces verts du quartier

Exprimant leur satisfaction quant à la qualité du parc de Chapelle Charbon, les participant·e-s font part de leurs inquiétudes quant au fait que celui-ci puisse être à son tour occupé par des populations en difficulté (toxicomanes, migrants, vendeurs à la sauvette...), devenant peu à peu inaccessible aux riverain·e-s et habitant·e-s.

La réouverture du square à l'angle de l'impasse de La Chapelle, fermé du fait d'une occupation par des personnes en difficulté, a été demandé tout comme la réalisation d'une action pour « libérer » le square Louise de Marillac. Il a été questionné, pour cet espace, le fait de prévoir un gardien.

Des aménagements divers à prévoir

Plusieurs questions / propositions évoquant d'autres aménagements en cours ou à prévoir dans le quartier ont été formulées.



Il est demandé quel type d'espace vert est prévu dans le cadre du projet d'aménagement Ordener-Poissonniers,

Il est proposé la piétonisation des rues de la Guadeloupe et de la Martinique, l'harmonisation d'un grand ensemble, de la Place Paul Éluard à la Place de Torcy (incluant le marché de l'Olive), avec un traitement de type Ramblas, et la rénovation des façades aujourd'hui noircies avec de la couleur.

La fermeture d'une bretelle du boulevard périphérique et de l'A1

Quelques personnes ont demandé dans quel calendrier et selon quelles modalités était envisagée la fermeture d'une bretelle du boulevard périphérique et de l'A1.

Les travaux du Charles de Gaulle Express

Une contribution alerte sur le fait que les travaux du CDG Express renforcent les difficultés de circulation et rendent difficile l'identification des reports de trafic.

7. Le diagnostic

16 avis ont été émis sur ce thème durant la concertation.

Plusieurs participant·e·s expriment leurs doutes quant à la pertinence des comptages effectués pour mesurer les flux de circulation et demandent à ce que cette partie du diagnostic soit complétée.

Pour ces personnes, les comptages ne sont pas représentatifs de la réalité de la circulation sur les rues de La Chapelle et Marx Dormoy car réalisés durant le troisième confinement, lors d'une phase de restrictions des déplacements due à la crise sanitaire. Évoquant la densité du trafic, renforcée par la mise à sens unique de l'axe à partir du rond-point de La Chapelle, et ses conséquences en matière de nuisances pour les riverain·e·s et usager·ère·s (nuisances sonores, pollution, difficulté de déplacement, allongement des temps de parcours, incivilités, accessibilité limitée pour les véhicules de secours...), ils demandent la réalisation de nouveaux comptages à l'issue de la crise sanitaire.

Ces participant·e·s souhaitent également que soient réalisés une étude d'impact « globale » pour mesurer l'intégralité des effets du projet d'aménagement et un bilan de la « coronapiste » en place depuis novembre 2020.

« Les études d'impact de circulation ont été faites récemment. Je vous invite à revoir les chiffres une fois la pandémie terminée. »

« Le diagnostic en termes de flux de circulation n'est pas représentatif car évalué sur une période trop courte et qui plus est, en période de Covid, ce qui fausse les données ! »

« Ce projet a tellement de conséquences en termes de flux de circulation, de liens inter-quartiers, de desserte ou encore d'amélioration du cadre de vie qu'il soit s'appuyer sur des analyses fines et incontestables. »

« Quid de l'étude d'impact tant sur le plan des circulations que sur plan des pollutions générées ? »



« Il faut avoir un bilan des 7 mois d'installation de la coronapiste. »

Les prochaines étapes

1. Été - rentrée 2021

Réalisé durant l'été 2021, le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement sera présenté pour approbation au Conseil de Paris du mois d'octobre 2021. Dans le même temps, le bilan sera rendu public.

2. Automne - hiver 2021

Sur la base des enseignements de la concertation, les équipes du SAGP (DVD-Ville de Paris) poursuivront les études pour définir les différents aménagements dans le cadre des études d'avant-projet (dites « AVP »).

Une seconde phase d'échanges interviendra au cours de l'élaboration du projet afin de recueillir les observations, questions et avis du public.